

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 13/02/2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize février**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE-MARC-LA-TOUR**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

**Étaient présents** : M. Daniel RINGENBACH, M. Marc BERNARD, M. Olivier OTERO PASTOR, M. David NICOLAS, Mme Patricia CHANTALAT, M. Olivier BROSSARD, Mme Marylin VERDIER, M. Arnaud ALLEYRAT, M. Manuel DA COSTA, Mme Ménéhi GUITARD, M. Jacques TRAMONT, M. Fabien LANOT, M. Stéphane VIVIER.

**Étaient absents** : Mme Isabelle LAGARDE, Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Tim TRAINS, M. Bénito LACROIX, M. Bertrand FOUCHER, Mme Catherine CHAMBAUDIE.

**Procurations** : Mme Isabelle LAGARDE en faveur de M. David NICOLAS, Mme Martine BARATTE-FIALIP en faveur de M. Fabien LANOT, M. Tim TRAINS en faveur de M. Jacques TRAMONT, M. Bertrand FOUCHER en faveur de M. Stéphane VIVIER, Mme Catherine CHAMBAUDIE en faveur de M. Olivier BROSSARD.

**Secrétaire** : M. David NICOLAS. a été élu secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint  
La lecture du procès-verbal du 26/01/2023 n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-011 : Atelier Boulangerie : demande de subvention DETR pour acquisition du Local.**

Le Maire rappelle à l'assemblée, le projet d'aménagement d'un atelier boulangerie, pour répondre à une demande d'un boulanger qui veut s'installer sur la commune.

Dans sa séance du 13/10/2022, le conseil municipal a sollicité l'aide de Corrèze Ingénierie pour la faisabilité de cet atelier (pour rappel il n'y a pas de boulangerie sur la commune).

Dans sa séance du 26/01/2023, Le conseil Municipal a choisi un maître d'ouvrage pour le chiffrage du projet.

Pour mener à bien ce projet, la commune peut bénéficier pour l'acquisition du local de la DETR au titre de : "Acquisition foncière en vue de réaliser un équipement" au taux pivot de 40 % avec un plafond de 100 000 €.

Monsieur Bois propose la vente de son local au prix de 25 000 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

Acquisition du local : 25 000 €

Frais de notaire 10 % du montant du local soit 2 500 €

soit un total de 27 500 €

Subvention au titre de la DETR (taux 40 %) : 11 000 €

le reste sera financé par les fonds propres de la commune : 16 500 €

Le conseil Municipal,

Ouïe l'exposé, à l'unanimité

**Sollicite** l'aide de l'état au titre de la DETR pour aider à la réalisation du projet et **accepte** le plan de financement ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-012 : Atelier boulangerie : Aménagement : demande DETR.

Le Maire rappelle à l'assemblée, le projet d'aménagement d'un atelier boulangerie, pour répondre à une demande d'un boulanger qui veut s'installer sur la commune.

Dans sa séance du 13/10/2022, le conseil municipal a sollicité l'aide de Corrèze Ingénierie pour la faisabilité de cet atelier.

Dans sa séance du 26/01/2023, Le conseil Municipal a choisi un maitre d'ouvrage pour le chiffrage du projet.

Dans sa séance du 13/02/2023 il a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition du local.

Pour mener à bien ce projet, la commune peut bénéficier de la DETR au titre des projets structurants : « développement économique, social, environnement et touristique » au taux pivot de 30 %.

Le Maitre d'Ouvrage après étude a estimé le montant de ces aménagements à 93 637.80 € TTC soit 78 031.50 € H.T.

Le plan de financement de ce projet est donc le suivant :

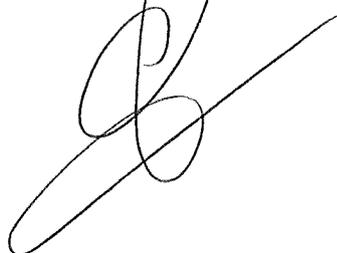
Travaux H.T.	71 700.00 €
Honoraires divers	6 331.50 €
	<hr/>
Total travaux H.T.	78 031.50 €
Total travaux TTC (TVA 20 %)	93 637.80 €
Subvention du Département (15%)	11 704.73 €
DETR au taux de 30 %	23 409.45 €
Fonds propres de la commune	58 523.62 €

Ouïe l'exposé du maire,  
Après avoir délibéré  
à l'unanimité

le conseil Municipal **sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour aider à la réalisation du projet et **accepte** le plan de financement ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire  
Ringenbach Daniel



Le secrétaire de séance  
Nicolas David

